

P1	4. Règlement : pièces écrites	PLU.
P2	7. Dispositions particulières au titre de la protection du patrimoine bâti et paysager L.123-1 7°	
P3	Les espaces paysagers	

P2 - Les grands parcs, domaines et espaces publics

N°	P2212	P2213
Commune(s)	Talence	Talence
Nom	Camille Pelletan	Domaine du Haut Carré
Superficie	1,4 ha	9,1 ha
Planche(s)	39	39
Intérêt	<p>Intérêt écologique, historique et culturel</p> <p>Dans le quartier dense de la Médoquine, ce château du XIXème siècle est inclus dans un parc remanié à plusieurs époques planté de grands sujets remarquables.</p> <p>Grilles du portail intéressantes.</p> 	<p>Intérêt écologique, historique et culturel</p> <p>Vaste domaine situé à la marge du campus : demeure en pierre de taille, tour carrée, bois ornementaux de qualité, clairières et pelouses, mur de ceinture en pierre sèche.</p>
Prescriptions spécifiques	<p>Le projet doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - protéger les arbres remarquables : respect d'un périmètre autour des arbres concernés, suffisant pour leur pérennité et leur développement, où imperméabilisation, installations, dépôts et travaux sont proscrits ; - pour le patrimoine bâti existant dans le périmètre, respecter les prescriptions spécifiques concernant les châteaux définies dans le paragraphe B1 du présent document. 	<p>Le projet doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - protéger les arbres remarquables : respect d'un périmètre autour des arbres concernés, suffisant pour leur pérennité et leur développement, où imperméabilisation, installations, dépôts et travaux sont proscrits ; - préserver l'appareillage en pierre du mur sud - pour le patrimoine bâti existant dans le périmètre, respecter les prescriptions spécifiques concernant les châteaux définies dans le paragraphe B1 du présent document.